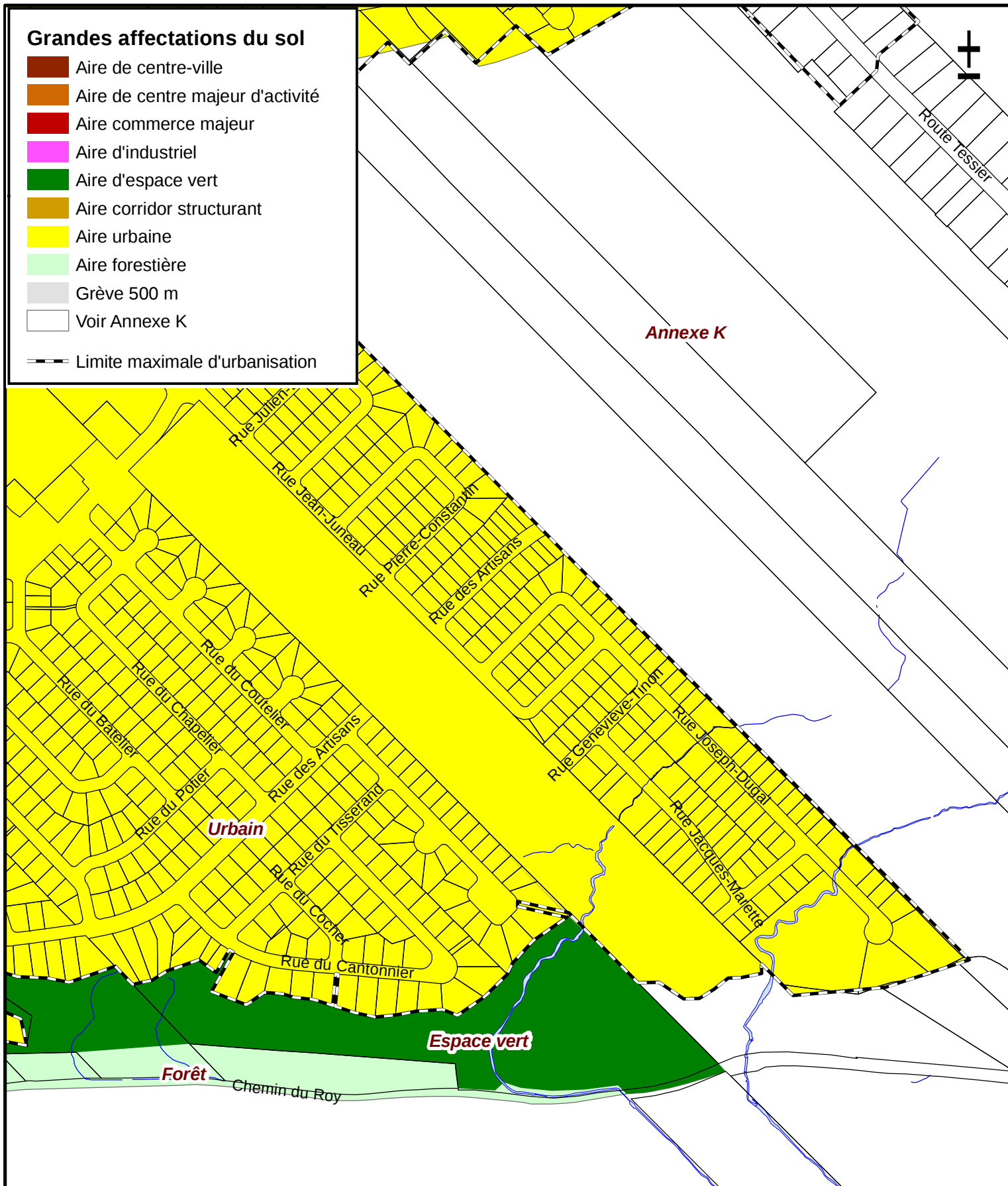


Grandes affectations du sol

- Aire de centre-ville
- Aire de centre majeur d'activité
- Aire commerce majeur
- Aire d'industriel
- Aire d'espace vert
- Aire corridor structurant
- Aire urbaine
- Aire forestière
- Grève 500 m
- Voir Annexe K
- Limite maximale d'urbanisation



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE
DIVISION DE L'URBANISME**

RÈGLEMENT 207 SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC EXTRAIT DE LA CARTE ANNEXE "A" - LES GRANDES AFFECTATIONS DU SOL

Date du plan :	2008-02-15	No du plan :	RAVQ334A01
No du règlement :	R.A.V.Q. 334	Mise en vigueur :	
Préparé par :	J.M.	Échelle :	1:6 000

Directeur
Service de l'aménagement du territoire